

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2286>

# **Elections TPE : comment voter ?**

- ELECTIONS TPE -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 6 janvier 2017

Mis à jour le : jeudi 5 janvier 2017

---

**UGTG.org**

---

**Entre le 30 décembre 2016 et le 20 Janvier 2017, nous t'invitons à VOTER UGTG :**  
è

- **Soit sur Internet (jusqu'au 13 janvier à 14 heures) : Se CONNECTER sur le site <http://www.election-tpe.travail.gouv.fr/>**, avec ton code électeur personnalisé et ton code confidentiel que tu auras reçu par courrier. Il suffit de suivre les instructions ;

- Soit par voie postale : DETACHER le bulletin de vote et NOIRCIR entièrement la case sous le logo UGTG sur la liste reçue. Mettre le bulletin dans l'enveloppe T de retour pré-remplie et poster sans affranchissement. C'est gratuit. Faire tout cela le plus tôt possible en raison des délais d'acheminement.

Travayè Bannzil de GUADELOUPE (Basse-Terre, Grande-Terre, Marie-Galante, Terre de Haut, Terre de Bas et Désirade), de SAINT-BARTHELEMY et de SAINT-MARTIN, UGTG ka di'w BYENBONJOU é BON LANNÉ 2017 !  
Du 30 Décembre 2016 au 20 Janvier 2017, une élection est organisée pour les salariés des Très Petites Entreprises (moins de 11 salariés), les Apprentis et les Employés à domicile. Cette élection est communément appelée : ELECTIONS TPE (Très Petites Entreprises). Ce scrutin était initialement prévu du 28 novembre au 12 décembre 2016.

POU KI BITEN ? POURQUOI CETTE ELECTION ?

Ce scrutin permettra de désigner :

[-] les syndicats de salariés qui négocieront, avec les syndicats patronaux, les accords de branche, les conventions collectives qui définissent les salaires, la formation, les congés, etc.... ;

[-] les syndicats qui siégeront au Conseil des Prud'hommes ;

[-] les syndicats chargés de défendre tes droits au sein de la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle des salariées des TPE et employés familiaux.

Tu as reçu ton matériel de vote accompagné d'une liste de syndicats candidats et leur profession de foi. Vérifie que tu as bien reçu les documents de l'UGTG. Pour tous renseignements, n'hésites pas à nos contacter au 0590831007.

Entre le 30 décembre 2016 et le 20 Janvier 2017, nous t'invitons à VOTER UGTG :  
è

- **Soit sur Internet (jusqu'au 13 janvier à 14 heures) : Se CONNECTER sur le site <http://www.election-tpe.travail.gouv.fr/>**, avec ton code électeur personnalisé et ton code confidentiel que tu auras reçu par courrier. Il suffit de suivre les instructions ;

- Soit par voie postale : DETACHER le bulletin de vote et NOIRCIR entièrement la case sous le logo UGTG sur la liste reçue. Mettre le bulletin dans l'enveloppe T de retour pré-remplie et poster sans affranchissement. C'est gratuit. Faire tout cela le plus tôt possible en raison des délais d'acheminement.

VOTER UGTG :

[-] C'est nous faire confiance pour te représenter dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles.

[-] C'est nous donner les moyens de lutter contre la précarité, le temps partiel subi, la flexibilité, les bas salaires, les discriminations, le harcèlement, le mépris et l'arrogance patronale.

[-] C'est nous donner les moyens de lutter pour l'emploi, pour une meilleure couverture sociale, pour l'évolution des carrières, pour l'amélioration des conditions de vie.

POU TRAVAYÈ GANNYÉ PLIS DWA, PIPLIS RÈSPÈ

VOTÉ UGTG - FÒS A TRAVAYÈ !!!